

Loi Santé animale: un nouveau cadre

Liberté Égalité Fraternité



cat. E : maladies soumises à surveillance et déclaration

cat. E+D : maladies soumises à surveillance et déclaration + restrictions de mouvements entre EM

cat. ED + C
+ mesures
d'éradication
volontaire

cat. ED + B
+ mesures
d'éradication
obligatoire

cat. ED + A
+ mesures
d'éradication
immédiate

Nouvelle catégorisation des maladies



- Infection Aethina tumida (DE)
- ■Infestation due à *Tropilaelaps spp* (DE)
- -> feront l'objet de mesures de gestion similaires aux maladies de **catégorie A ou B**, avec des arrêtés de surveillance et de lutte spécifiques
- Infestation à Varroa spp (varroose) (CDE)
- Paenibacillus larvae (loque américaine) (DE)
- Nosémose à Nomesa apis
 -> inscription liste maladies intérêt national annexe 2
- Vespa velutina (frelon asiatique ou frelon à pattes jaunes)
 - -> réglementation spécifique sur les espèces exotiques envahissantes préoccupantes



Programme sanitaire d'intérêt collectif (PSIC)

Pour favoriser la prévention, la surveillance et la lutte contre les dangers sanitaires réglementés ou non et pour mutualiser les coûts correspondants

Porté par OVS ou personne morale « représentative »

Programme reconnu voire étendu par l'Etat



- Pour la filière apicole,
 - 3 projets de PSIC portés par GDS France
 - Loque américaine
 - Varroa
 - Prévention Aethina
- Travail sur les modalités par un GT filière : GDSF, FNOSAD, GTV, ADA, DGAL, GNTSA, ITSAP, Interapi



- **PSIC Loque américaine** : transmission le 10/10/2023 à la DGAL d'une 2^e mouture de demande de reconnaissance du PSIC
- Par rapport à la gestion actuelle :
 - Apporte plus de nuances et de flexibilité qui doit encourager les déclarations
 - Responsabilise les détenteurs
- En attendant le décret : rien ne change



Modalités en projet PSIC Loque américaine

- Surveillance évènementielle: Gestion identique situation actuelle (OMAA: 4e voie?) + enquête épidémiologique en parallèle (mise au point par le GT PESA Loque)
- Surveillance programmée organisée par le porteur du PSIC (OVS) : si le cas est confirmé, ce sont les actions sur les ruchers autour. Les actions/périmètres... sont déterminés par l'évaluation de la dangerosité par l'enquête épidémiologique.
- Lutte au sein du foyer = les modalités de résolution du cas.















